



Commentaires de Nature Québec concernant

# LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC NATIONAL DES ÎLES- DE-BOUCHERVILLE

Remis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les  
changements climatiques, de la Faune et des Parcs

28 mars 2025



### **Rédaction**

Gabrielle Côté, Chargée de projet Biodiversité, Nature Québec

Marie-Audrey Nadeau Fortin, Analyste Biodiversité, Nature Québec

### **Révision**

Emmanuelle Vallières-Léveillé, Directrice Biodiversité et Forêt, Nature Québec

# À propos de Nature Québec

Nature Québec oeuvre activement à la conservation des milieux naturels et à l'utilisation durable des ressources sur le territoire québécois. Depuis 1981, Nature Québec privilégie une approche globale connectée aux grands enjeux planétaires liés au climat et à la biodiversité.

Localement, Nature Québec mène des campagnes et des projets sur la biodiversité, la forêt, l'énergie et le climat, et ce, d'Anticosti jusqu'au coeur de nos villes.

Nature Québec bénéficie d'une équipe de professionnels appuyée par un réseau d'organismes affiliés et de chercheurs-collaborateurs qui lui confèrent une crédibilité reconnue dans ses domaines d'intervention. Nature Québec souscrit aux objectifs de la Stratégie mondiale de conservation de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), dont il est membre.

## **+ NOTRE VISION**

Nature Québec agit en vue d'une société plus juste, à faible empreinte écologique et climatique, solidaire du reste de la planète. L'organisme oriente ses actions pour que le Québec aime ses milieux naturels, en ville comme en région, les protège et les reconnaisse comme essentiels à son épanouissement.

## **+ NOTRE MISSION**

Nature Québec encourage la mobilisation citoyenne, intervient dans le débat public, informe, sensibilise et réalise des projets afin que notre société :

- ▶ Valorise la biodiversité
- ▶ Protège les milieux naturels et les espèces
- ▶ Favorise le contact avec la nature
- ▶ Utilise de façon durable les ressources.

# Table des matières

Mise en contexte .....	05
Des bons coups que nous saluons .....	06
Nos recommandations .....	07
Conclusion .....	10



# Mise en contexte

## Nature Québec accueille favorablement le projet d'agrandissement du parc national de des Îles-de-Boucherville !

---

Nature Québec travaille activement à la conservation des milieux naturels partout au Québec, notamment en menant des démarches de création d'aires protégées et en accompagnant divers acteurs du territoire, dont des municipalités, dans leurs propres démarches. Ainsi, et en tant que membre du comité consultatif sur les parcs nationaux, nous surveillons étroitement les projets d'agrandissement d'aires protégées existantes, qui permettent de consolider des noyaux de conservation d'importance, tout en contribuant à l'objectif de 30 % d'aires protégées et conservées d'ici 2030.

Plus spécifiquement, Nature Québec s'intéresse à l'agrandissement du parc national des Îles-de-Boucherville depuis plusieurs années. En 2007, lorsqu'un promoteur avait fait l'acquisition du secteur visé par l'agrandissement à des fins de développement immobilier, nous avons formé une coalition avec d'autres organisations, afin de demander l'intervention du gouvernement du Québec<sup>1</sup>.

En 2011, le promoteur cédait finalement son terrain à l'État, pour l'imposante somme de 15 millions de dollars. Ainsi, et bien que de nombreuses années se soient écoulées depuis, nous ne pouvons que saluer la concrétisation de cet agrandissement !

Le parc national des Îles-de-Boucherville est d'intérêt puisqu'il protège un échantillon représentatif des Basses-Terres du Saint-Laurent, une province naturelle particulièrement riche en biodiversité – pour preuve, 420 espèces végétales et 260 espèces animales ont été recensées à ce jour dans les limites du parc –, mais qui subit également d'importantes pressions liées à l'urbanisation et à l'agriculture. Dans ce document, nous présentons nos commentaires sur ce projet d'agrandissement, lesquels consistent à souligner l'intérêt de cette démarche et à formuler trois recommandations qui permettraient, selon nous, d'en maximiser la contribution à la conservation de la biodiversité.

---

<sup>1</sup> Radio-Canada, 26 mai 2011. [Projet domiciliaire sur l'île Charron : coûteux et contraignant selon une étude.](#)

# Des bons coups que nous saluons

Avec ses 814 hectares, le parc national des Îles-de-Boucherville est l'un des plus petits du réseau de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq). Chaque hectare permettant de l'agrandir ne peut donc qu'être bénéfique à la conservation de la biodiversité qu'il abrite. En ce sens, le présent projet permettra un gain de 20,2 hectares, soit l'équivalent d'environ 2,5 % de la superficie actuelle du parc. Cette superficie, bien que d'apparence modeste, nous apparaît non négligeable, considérant le contexte densément urbain dans lequel il s'inscrit et l'historique entourant l'acquisition de ce terrain.

Il importe, en outre, de saisir de telles opportunités pour combler la carence actuelle d'aires protégées que l'on observe dans le sud de la province, comparativement au nord. Le territoire visé par l'agrandissement constitue une opportunité

d'autant plus intéressante puisqu'il est recouvert en majeure partie d'une forêt mature et qu'on y recense la couleuvre brune, une espèce désignée menacée au Québec en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*.

Il importe également de souligner que l'agrandissement du parc va s'accompagner d'une modification de son zonage. Ainsi, la proportion du parc dont le zonage est dédié à la préservation doublera, passant de 20 % à 44 %. Au contraire, la proportion du parc dont le zonage est dédié à l'ambiance va diminuer (passant de 59 % à 43 %), de la même façon que le zonage dédié à la récréation intensive (passant de 20 % à 8 %). C'est une bonne nouvelle puisque ceci signifie qu'une plus grande proportion du parc national des Îles-de-Boucherville aura comme objectif principal la protection du patrimoine naturel et paysager, et que les activités qui pourront y être pratiquées auront un impact minimal sur ce patrimoine<sup>2</sup>.

<sup>2</sup> Règlement sur les parcs, RLRQ, P-9, r. 25, art. 2. <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/p-9,%20r.%2025>.

# Nos recommandations

## Recommandation 1

### Respecter le capacité de support des écosystèmes

Très prisée par la population, le parc national des Îles-de-Boucherville reçoit en moyenne 415 000 visiteurs-euses par an. Le parc offre de multiples activités de loisir et d'éducation, des sentiers pédestres, cyclables et nautiques balisés, en plus de 75 sites de camping, incluant 25 sites en prêt-à-camper et 15 sites pour véhicules récréatifs. Malgré cette offre déjà importante, la Sépaq envisage aussi d'aménager, au sein du territoire à intégrer au parc national, un sentier pédestre et des zones de repos, en plus de reconstruire le camping pour véhicules récréatifs qui y est adjacent. Le document de consultation ne précise néanmoins pas les intentions concernant une passerelle qui pourrait être aménagée le long du fleuve jusqu'au canal Molson, comme demandé par Les Amis du parc national des Îles-de-Boucherville<sup>3</sup>.

À terme, la volonté de ce groupe est que cette passerelle se prolonge sur le pont de l'Île Charron, permettant ainsi d'offrir un accès permanent au parc sans l'usage de la voiture.

D'une part, nous recommandons que les nouveaux aménagements prévus dans le territoire à intégrer au parc n'empiètent pas dans les attributs écologiques qui font l'intérêt de cet agrandissement, à savoir la forêt mature et l'habitat de la couleuvre brune. D'autre part, bien que l'on puisse s'attendre à un entretien adéquat des infrastructures par la Sépaq, il importe aussi d'assurer une gestion de l'achalandage du site qui respecte la capacité de support des écosystèmes. En ce sens, un suivi des impacts de la fréquentation par les visiteurs-euses sur le milieu terrestre pourrait être mené par la Sépaq, de la même façon qu'elle le fait concernant les impacts de la fréquentation des plaisanciers-ères sur les milieux aquatiques et riverains<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> La Relève, 7 octobre 2024. [Le parc national des Îles-de-Boucherville sera agrandi.](#)

<sup>4</sup> Sépaq, 2022, [Plan de conservation 2022-2027 – Parc national des Îles-de-Boucherville et parc national du Mont-Saint-Bruno](#). 26 pages et annexes.

## Recommandation 2

### Mettre à jour le plan de conservation et les autres outils de gestion

Pour répondre à la recommandation 1, il serait important de mettre à jour le plan de conservation du parc national des Îles-de-Boucherville pour inclure le nouvel agrandissement. Outre la capacité de support du milieu face aux nouveaux aménagements dans le secteur, il serait également pertinent d'inclure au plan de conservation un suivi du niveau de contamination des sols du nouveau site ajouté au parc national. Effectivement, bien que le site de l'Île Charron soit inscrit au registre public des sites contaminés et qu'un plan de réhabilitation soit mis en place<sup>5</sup>, un suivi du degré de contamination du site et de l'impact de celle-ci sur le reste du parc national permettrait de veiller à ce qu'il ne nuise pas à l'intégrité écologique et à la conservation de la biodiversité au sein du parc national.

Par ailleurs, à notre connaissance, le Plan d'intervention pour la protection des milieux naturels<sup>6</sup>, qui vise à protéger les écosystèmes du parc national des Îles-de-Boucherville contre la surabondance du cerf de Virginie, n'est toujours pas publié, alors qu'il devait l'être en 2023 selon le plan de conservation.

L'acceptabilité sociale du plan d'intervention étant un enjeu soulevé dans le plan de conservation, publier ce plan d'intervention permettrait, selon nous, de mieux informer la population sur la démarche et les raisons derrière celle-ci. De plus, nous sommes d'avis que ce plan devrait être mis à jour annuellement, de façon à favoriser l'adaptation du plan aux variations importantes et rapides de la population du cerf au sein de l'aire protégée.

Enfin, il serait aussi approprié d'étendre à la zone agrandie les actions de contrôle des espèces exotiques envahissantes qui ont lieu dans le parc national, advenant la présence de ces espèces. Selon le plan de conservation, les espèces de plantes exotiques envahissantes prioritaires dans le parc national des Îles-de-Boucherville sont la renouée du Japon, l'alliaire officinale, le nerprun cathartique et le nerprun bourdaine, tandis que des mesures visant à contrôler le roseau commun sont également en place. Dans le même sens, deux insectes causent des dommages considérables à la végétation du parc, soit la spongieuse européenne et l'agrile du frêne. Si le site visé par l'agrandissement est touché par cette dernière espèce, il importe alors de l'intégrer au plan d'action pour la régénération forestière. Dans l'éventualité où l'arisème dragon, espèce menacée en vertu de la LEMV, est présente à ce site, ces diverses interventions lui seront, du même coup, bénéfiques.

<sup>5</sup> Gouvernement du Québec, 2025. [Projet d'agrandissement du parc national des Îles-de-Boucherville](#).

<sup>6</sup> Sépaq, 18 octobre 2024. [Plan de protection des milieux naturels : une poursuite de l'opération dans les mois à venir](#) (page Web).

## Recommandation 3

### Miser sur l'éducation et la sensibilisation

Comme souligné dans le plan de conservation, les cinq îles qui forment actuellement le parc national sont soumises à des problèmes d'érosion des berges, en raison de l'effet des crues et des glaces, le piétinement de la végétation par les visiteurs-euses, en plus de l'accostage et du batillage occasionné par le très grand nombre de bateaux à moteur fréquentant le secteur. Tout porte à croire que l'île Charron, la sixième à s'ajouter au parc, sera confrontée aux mêmes problématiques. Il importera donc de maintenir dans un état le plus naturel possible les berges qui seront intégrées au parc, en plus d'assurer un suivi du recul de ces berges, comme ailleurs dans le parc.

Ceci étant dit, bien que le pouvoir de la Sépaq demeure limité à cet effet, la gestion de la navigation étant sous juridiction fédérale, nous encourageons vivement la Sépaq à aller au-delà du suivi des impacts de la fréquentation par les plaisanciers-ères. Face à cet enjeu, nous sommes d'avis que la mission d'éducation de la Sépaq prend tout son sens et nous l'invitons à déployer tous les efforts qui lui sont possibles (affichage, balises nautiques, campagne d'information, patrouille de sensibilisation, etc.) pour sensibiliser les plaisanciers-ères au respect des écosystèmes aquatiques et riverains, mais aussi à celui des autres utilisatrices du parc, considérant les nombreux accidents survenus par le passé, incluant des accidents mortels<sup>7</sup>. Nous encourageons aussi la Sépaq à explorer, ou à continuer d'explorer, des pistes de solutions et de collaboration avec Transports Canada.



<sup>7</sup> La Presse, 6 juillet 2024. [« Ils n'ont pas changé leur comportement »](#).

# Conclusion

Pour finir, Nature Québec réitère son appui au projet d'agrandissement du parc national des Îles-de-Boucherville. Ce projet est en adéquation avec le Plan Nature 2030 du gouvernement du Québec<sup>8</sup>, non seulement parce qu'il contribue à l'objectif de protéger 30 % du territoire d'ici 2030, mais aussi parce qu'il favorise l'accès à la nature par la population. Augmenter significativement la superficie, la qualité, la connectivité et l'accès aux espaces verts et bleus dans les zones urbaines et densément peuplées, en raison de tous les bénéfices que ces espaces

procurent pour la santé et le bien-être de la population, s'arrime également à la cible 12 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>9</sup>.

Cet accès doit néanmoins se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes protégés, et c'est dans cet esprit que nous avons formulé ces trois recommandations. Nous espérons ainsi que celles-ci soient étudiées de façon à optimiser les bénéfices de ce projet pour la biodiversité.



<sup>8</sup> Gouvernement du Québec, 2024. [Conserver la biodiversité et favoriser l'accès à la nature - Plan Nature 2030](#). 88 pages et annexes.

<sup>9</sup> Convention sur la diversité biologique (CDB), 2022. [Décision adoptée par la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique - Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal](#). 16 pages.

## Sensibiliser, mobiliser, agir

Pour des informations sur nos projets et campagnes, rendez-vous sur notre site Internet **[naturequebec.org](http://naturequebec.org)**



870, avenue de Salaberry, bureau 207 |  
Québec QC. G1R 2T9  
418 648-2104  
[info@naturequebec.org](mailto:info@naturequebec.org)